

48033

Distr.
LIMITEE
CEA/STAT/PFSA/232
13 octobre 1980
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Réunion de représentants de pays africains
lusophones portant sur un programme de
formation statistique

Addis Abéba, 20-22 octobre 1980

RAPPORT PORTANT SUR LA MISSION QUI S'EST
RENDUE DANS LES PAYS AFRICAINS
LUSOPHONES

RAPPORT PORTANT SUR LA MISSION QUI S'EST
RENDUE DANS LES PAYS AFRICAINS
LUSOPHONES

(11 mai - 27 juillet 1980)

présenté par

Jean-Marie Balla Avolo
Conseiller pour la formation en
statistiques

Addis Abéba
Août 1980

L'auteur assume l'entière responsabilité des idées contenues dans ce rapport qui a été soumis au Département des Nations Unies pour la Coopération Technique et le Développement, qui pourra en modifier ou compléter les conclusions.

RAPPORT SUR LES VISITES EFFECTUEES DANS LES PAYS
AFRICAINS LUSOPHONES

I. HISTORIQUE

1. En octobre 1977, la Conférence des Statisticiens Africains lors de sa dixième réunion a recommandé une étude sur les moyens de fournir une assistance spéciale aux pays africains d'expression portugaise, dans le cadre du Programme de Formation Statistique pour l'Afrique (PFSA).

2. L'objectif consistait à mettre en place les dispositifs nécessaires pour permettre aux pays concernés de former un personnel statistique suffisamment étoffé pour assurer la collecte et l'analyse des données indispensables à la planification économique et sociale.

3. Les représentants de la Division de la Statistique de la CEA ont débattu la question avec des représentants de ces pays à Addis-Abéba et les directeurs de Centres PFSA ont été invités durant leur réunion d'octobre 1979 à formuler des suggestions sur les voies et moyens à utiliser pour atteindre cet objectif. A l'issue de cette discussion il est apparu que plusieurs options de formation devaient être envisagées et suivies.

i) la création d'un ou de deux instituts de formation statistique qui pourraient être utilisés par les pays du groupe.

ii) l'utilisation des centres PFSA actuels.

iii) l'utilisation des centres de formation statistique situés en dehors de la région, et

iv) l'organisation de programmes de formation en cours d'emploi au niveau local.

4. Dans le rapport de la sixième réunion de la Conférence des ministres des Etats membres de la CEA tenue en avril 1980, il a été fait référence à l'organisation d'une réunion des directeurs de la statistique des pays concernés pour discuter de manière plus détaillée, des problèmes d'intérêt commun et leur trouver des solutions pratiques. Il a également été fait mention d'envisager l'envoi de missions d'évaluation portant sur la formation statistique dans ces pays. J'ai reçu l'ordre d'entreprendre des missions dans les pays suivants :

Angola
Cap Vert
Guinée Bissau
Mozambique
Sao Tomé-et-Principe

5. Le Gouvernement du Cap Vert ayant indiqué que la date retenue pour ma visite à Praia ne lui convenait pas, je n'ai pas pu me rendre dans ce pays au cours de cette tournée.

6. Les objectifs de la mission étaient les suivants :

- i) évaluer dans chaque pays les dispositifs de la formation statistique existants, tant au niveau cadres moyens qu'au niveau cadres supérieurs.
- ii) établir avec certitude les besoins de statisticiens et autres employés de la statistique posés comme objectifs dans chaque pays au cours de la période couvrant les dix prochaines années,
- iii) discuter avec les ministres compétents, directeurs de la statistique et autres autorités concernées, de la manière de satisfaire ces besoins,
- iv) discuter dans chaque pays avec les autorités compétentes des voies à suivre pour obtenir le financement du programme de formation requis,
- v) décider avec les autorités compétentes des date et lieu de la réunion des représentants des pays concernés, et
- vi) préparer un rapport complet sur tous les aspects du programme de formation statistique pour les pays africains lusophones.

II. COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES PRINCIPALES CONCLUSIONS

7. On trouvera ci-dessous le récapitulatif des principales conclusions qui se sont dégagées des entretiens que j'ai eus lors de la mission d'évaluation des besoins que j'ai effectuée dans les pays africains d'expression portugaise.

L'appareil statistique : situation actuelle

8. A proprement parler, parmi les employés en service au Bureau central de la statistique des quatre pays visités, il n'existe point de statisticiens nationaux ayant reçu une formation dans la discipline. Le personnel en poste comprend des cadres moyens sans formation en statistiques et dont le niveau d'instruction est souvent très bas. Les cadres occupant des postes de chefs de bureau ou de chefs de service sont généralement des économistes ou des mathématiciens.

9. Il a été noté que l'exode des techniciens portugais a eu un impact négatif considérable sur l'appareil administratif de ces pays.

10. Le Bureau central de la statistique souffre d'un manque d'intégration dans l'appareil de la planification des pays concernés et de l'absence, au niveau des autres ministères d'unités chargées de la collecte et du rassemblement des statistiques administratives courantes.

11. On trouvera ci-dessous un tableau du personnel tel qu'il se présente dans chacun des quatre pays visités.

	Cadres supérieurs		cadres moyens	
	Nationaux	Expatriés	Permanents	Personnel des services extérieurs
Angola	3	6	39	-
Cap Vert	-	-	-	-
Guinée-Bissau	1	-	10	-
Mozambique	4	5	32	109
Sao Tomé-et Principe	-	1	32	-

12. En Angola et au Mozambique, il existe des unités d'informatique électronique au sein du BCS. En Angola, sur les 39 cadres moyens permanents, 22 statisticiens adjoints sont employés dans ce service. Le Département mozambicain, quant à lui, fonctionne comme unité de liaison avec le centre national d'Informatique Electronique. Il est doté d'un personnel formé d'un analyste et de quatre mécanographes. L'expatrié que l'on trouve à Sao Tomé est le Directeur du projet du programme de recensement démographique.

Besoins en matière de formation statistique

13. Au plan national les besoins des pays concernés au cours des dix prochaines années se présentent comme suit :

	Cadres supérieurs			Cadres moyens		
	BCS et autres services de la fonction publique	Autres Secteurs	Total	BCS et autres services de la fonction publique	Autres Secteurs	Total
Angola	50	10	60	100	25	125
Cap Vert ^{2/}	15	-	15	25	-	25
Guinée Bissau	15	5	20	50	10	60
Mozambique	40	10	50	109+55 ^{1/}	15	179
Sao Tomé-et-Principe	18	12	30	20	10	30
	138	37	175	359	60	419

1/ 109 pour les bureaux de district et 55 pour les autres

2/ Les chiffres donnés pour le Cap Vert sont provisoires.

14. Etant donné le caractère urgent des besoins de personnel statistique des pays concernés et le manque de candidats aptes à recevoir une formation de niveau supérieur, il faudra probablement mettre l'accent sur la formation de cadres moyens. Les estimations données ci-dessus devront donc être considérées comme un minimum à atteindre.

Centre de formation

15. Il n'existe qu'un seul centre offrant à temps complet, des cours de formation en statistiques. C'est celui de Lubango (Angola, province de Huila).

Information de base sur le centre de Lubango

- Nom de l'institution : Institut F. ENGELS
- Objectifs de l'institution : Formation de cadres moyens dans les méthodes statistiques et en informatique électronique
- Date de création : Février 1979
- Effectif des étudiants : Il y a actuellement 82 étudiants inscrits en première année et 28 étudiants inscrits en deuxième année
- Année académique : Commence en mai
- Source de financement : Gouvernement angolais

Information de base sur le centre de Lubango (suite)

- Effectif du personnel : Indéterminé
- Durée : Quatre ans
- Conditions d'accès : Huit ans de scolarité
- Programme de formation : Le programme consiste en une série de matières essentielles obligatoires, portant sur des disciplines que tous les étudiants quelle que soit leur spécialité, doivent suivre. Ceci s'applique aux deux premières années; les deux dernières années sont consacrées à la spécialisation en statistiques ou en informatique.

Cours offerts en spécialisation statistique

Matières	Année I		Année II		Année III		Année IV		Total
	Semestres 1	2	1	2	1	2	1	2	
A. <u>ENSEIGNEMENT GENERAL</u>	Nombre d'heures par semestre								960
Langue maternelle	60	60	60	60					240
Langue étrangère	60	60	40	40					200
Histoire	60	60							120
Geographie	40	40							80
Education physique	40	40	40	40	40	40	40	40	320
B. <u>FORMATION DE BASE</u>									980
Mathématiques	120	120	120	120					480
Physique	60	60							120
Introduction à l'économie de l'Angola	100								100
Economie	60	60							120
Comptabilité		80							80
Philosophie			40	40					80
C. <u>FORMATION PARTICULIERE</u>									700
Méthodes statistiques	120	60							180
Sociologie				100					100
Introduction à l'informatique						80			80
Analyse économique		80	160	100					340

16. Système éducatif dans les pays lusophones

ENSEIGNEMENT DE BASE

. Niveau primaire 1ère- 4e. classe (12e-9e système français)

. Niveau complémentaire 5e-8e classe (8e-5e secondaire système français)

FORMATION PRE-UNIVERSITAIRE ANTERIEURE

. Niveau moyen 9ème-12ème classe (4e-1ere secondaire système français)
(correspond à la formation niveau cadre moyen)

17. Toutes les Directions de la statistique des pays concernés ont un programme de formation en cours d'emploi destiné à leurs cadres moyens. Les sujets couverts dans la discipline "statistiques" sont principalement la planification, les enquêtes statistiques, la vérification des données et les opérations de contrôle de la compatibilité de celles-ci. Dans certains cas l'élaboration du recensement démographique a constitué l'occasion de discuter des statistiques démographiques et de la méthodologie du recensement. Ces activités de formation en cours d'emploi sont généralement menées par des expatriés recrutés sur une base bilatérale dans tous les pays concernés, à l'exception de la Guinée-Bissau où il existe un projet bien structuré financé par le PNUD dans le cadre du CIP. national. Au cours des discussions auxquelles ont participé différentes autorités, il a été indiqué que les centres CFSA avaient été conçus pour former des candidats, ressortissants des pays africains lusophones remplissant les conditions d'accès auxdits centres. L'envoi de ressortissants de la Guinée-Bissau à l'ITPE d'Alger a été une expérience peu concluante.

Propositions

18. L'obstacle que constituent les conditions imposées pour l'accès aux centres de formation statistique et le fait que les candidats remplissant les conditions d'aptitude minimum requises ne peuvent quitter leurs emplois pour suivre, à temps complet des cours de niveau supérieur font qu'il est impossible à l'heure actuelle de mettre à profit les centres de formation PFSA et autres institutions de formation situés à l'extérieur de la région. En outre il a été clairement précisé qu'en ce qui concerne la langue d'enseignement, le Portugais avait la faveur des pays concernés.

19. Il est par conséquent essentiel de mettre l'accent sur l'application des solutions suivantes :

- i) renforcer et élargir la formation en cours d'emploi,
- ii) créer un centre de formation de niveau moyen ou utiliser les installations du centre de Lubango, et
- iii) encourager la fréquentation de cours et séminaires de courte durée.

20. Il faut mentionner que le taux d'alphabétisation est généralement très faible dans ces pays (10 à 15% de la population). Les cadres moyens en poste ont une formation scolaire de base qui se situe très souvent entre quatre à huit ans alors que les employés nouvellement recrutés ont en général un niveau à peu près assimilable au premier cycle du second degré (5 à 8 ans de scolarité). Il est communément admis que le personnel nouvellement recruté doit travailler au moins pendant deux ans avant d'être à même de poursuivre d'éventuelles études.

21. Actuellement les conditions d'accès à un centre de formation de type classique tel que le Centre de Lubango sont de huit ans de scolarité. Il serait donc très souhaitable que les bureaux nationaux de la statistique organisent et développent sur une base permanente, des programmes de formation en cours d'emploi à l'intention de leurs commis aux statistiques et de leurs statisticiens adjoints de deuxième classe. Ceci permettrait non seulement d'augmenter la productivité des cadres moyens mais aussi d'opérer une sélection parmi ceux-ci afin de donner aux éléments les plus brillants la possibilité de poursuivre leur formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures.

22. La question du financement et de l'application du programme de formation du personnel statistique des pays africains lusophones peut être abordée de deux manières :

- 1) projets nationaux relatifs à l'application du programme de formation en cours d'emploi (voir le document portant sur l'avant - projet mis en annexe)
- 2) un projet régional portant sur la création d'un établissement de formation de niveau moyen (voir le programme relatif à l'avant - projet mis en annexe)

ou un projet distinct ayant comme objectif l'élargissement du centre de Lubango.

Réflexions finales - Reconstitution du projet.

23. Il existe déjà en Guinée-Bissau un projet national, financé par le PNUD pour une période de deux ans qui a été approuvé en mars 1979 pour un montant d'à peu près 421 000 dollars E.U. On s'attend à ce que le projet permette de réaliser :

- i) un plan de développement national à moyen terme qui sera appliqué à partir de 1980,
- ii) l'amélioration des structures actuelles du Ministère du Plan et de la Coordination Economique,
- iii) la formation en cours d'emploi des nationaux participant au processus de la planification.

24. La direction générale de la statistique est l'une des quatre directions du Ministère du Plan et de la Coordination. Deux membres du personnel d'encadrement du bureau de la statistique ont suivi le séminaire sur l'économie appliquée organisé dans le cadre du ce projet. Trente sept participants y compris trois ressortissants du Cap Vert ont suivi le séminaire. Deux groupes de sept employés de la statistique ont également suivi le programme permanent de formation en cours d'emploi. Les principaux cours dispensés sont : mathématiques, économie, langue portugaise.

25. Il serait recommandé de reconduire le projet sur la base des directives contenues dans le projet annexé à ce document. Il serait également particulièrement souhaitable que les autres gouvernements concernés adoptent une procédure similaire en ce qui concerne leurs programmes de formation en cours d'emploi qui devront être conçus de sorte à privilégier la formation du personnel statistique.

26. Au cours de la phase initiale, les pays devraient s'évertuer à former un nombre substantiel de statisticiens adjoints de deuxième classe et de commis aux statistiques par le biais de la formation en cours d'emploi.

27. La seconde phase consiste à arriver à satisfaire la demande de cadres moyens avec formation de type classique. Il faudra donc, le plus rapidement possible, entreprendre la formation de techniciens supérieurs des statistiques. Cette formation devra s'effectuer à l'intérieur de la région et porter en particulier sur des techniques et méthodes statistiques réellement adaptées aux conditions qui prévalent dans les pays africains lusophones. Elle devra également être compatible avec les besoins desdits pays, en matière de planification nationale et de développement économique.

28. Dans la phase trois, on notera que le type et le niveau de la formation différent selon qu'il s'agit des cours destinés aux cadres moyens ou de ceux destinés aux cadres supérieurs. Par conséquent il faudrait ultérieurement prendre des mesures destinées à donner une formation professionnelle plus poussée aux stagiaires exceptionnellement doués et susceptibles de tirer profit d'une telle formation. A terme, les cadres supérieurs de la statistique ainsi formés permettront aux pays d'assurer eux-mêmes la formation de leurs cadres moyens.

29. Après qu'on aura pris la décision de créer un centre de formation statistique qui pourra être utilisé par les pays, on pourra envisager de réaliser la deuxième phase de la mission qui consistera à examiner la situation telle qu'elle se présentera et également les suggestions amendées ou complétées par les pays concernés lors de leur prochaine réunion. Je pense cependant que les mesures suivantes devraient être prises :

- a) Elaboration détaillée du projet.
- b) Préparation d'un plan fondamental relatif au programme d'enseignement
- c) Préparation de la liste des éléments fondamentaux du plan de fonctionnement.
- d) Liste détaillée des besoins en matière d'équipement et de matériel d'enseignement.
- e) Consultations avec les organismes spécialisés en vue d'obtenir leur coopération effective et d'acquérir les méthodes qu'ils utilisent pour répondre aux besoins inhérents à leurs domaines d'activités.
- f) Consultations avec d'autres centres PFSA aux fins d'une coordination efficace et de l'utilisation des aménagements disponibles, dans l'intérêt mutuel des parties concernées.
- g) Progrès en matière de recrutement de personnel qualifié.

30. Etant donné que le succès du projet dépend dans une large mesure de la compétence du directeur du projet, celui-ci devrait être un vrai adepte de la formation pratique et combiner un niveau d'instruction élevé à une expérience pratique dans la mise en place de systèmes statistiques nationaux intégrés, et dans l'organisation de programmes de formation à différents niveaux.

31. Dans la détermination de l'emplacement d'un centre de formation statistique il serait bon que l'on considère :

- i) qu'un tel centre devrait être rattaché à un établissement de formation déjà existant pour éviter un double emploi des services administratifs,
- ii) qu'il faudrait en envisager la création dans une ville où existent déjà des écoles dans lesquelles sont dispensés des cours dans des disciplines connexes (mathématiques, économie, etc.),

- iii) que le projet devrait être réalisé dans un pays qui aura au préalable manifesté qu'il était prêt à assumer sa part de responsabilités en contribuant en nature ou en espèces aux coûts de fonctionnement,
- iv) qu'il serait très avantageux que le centre soit créé dans un pays où l'appareil statistique est susceptible de connaître une expansion en particulier si celle-ci doit entraîner une amélioration des aménagements affectés à la recherche,
- v) que les possibilités de logement tant pour le personnel enseignant que pour les stagiaires du centre doivent être déterminantes dans le choix de l'emplacement de celui-ci.

32. La question se pose de savoir si 1) l'Angola et son centre de Lubango répondent aux critères posés ci-dessus si 2) les autres pays lusophones sont prêts à utiliser les aménagements déjà existants en Angola.

33. De fait, le Gouvernement angolais est prêt à admettre, à son centre national, des ressortissants d'autres pays africains lusophones sous réserve que les candidats retenus soient titulaires de bourses de perfectionnement. La somme représentée par ces bourses inclue, entre autres, les droits d'inscription qui serviront à assurer en partie les dépenses de fonctionnement du centre.

34. Le montant estimatif des coûts relatifs aux éléments principaux de ces bourses se présente comme suit : (exprimé en Kwanzas par étudiant et par année)

- Allocation mensuelle :	(4 000 K x 12)	= 48 000 K
- Allocation d'hebergement (pension complète)	(9 000K x 12)	=108 000 K
- Droits de scolarité		= <u>45 000 K</u>

soit approximativement 6 786 dollars des Etats-Unis 201 000 K